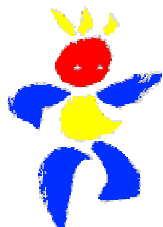


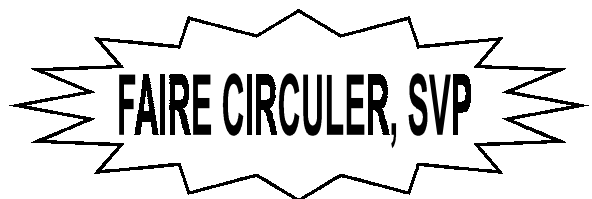
Fédération Syndicale Unitaire



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Pegc Section du Var

Immeuble Le Rond Point
Avenue Pierre et Marie Curie 83160 LA VALETTE
Tél. 04.94.20.87.33 FAX 04.94.20.87.34
CCP MARSEILLE 7485 16 U

Nos réf. : 147/023



APPEL **A TOUS LES ENSEIGNANTS DE L'ECOLE**

Le 22 Janvier 2003

Mardi 28 janvier **grève nationale** **de tous** **les personnels de** **l'éducation**

10 h Place de la Liberté à TOULON
10 h 30 Sous-Préfecture à Draguignan

Pas question de se laisser engourdir par des déclarations ronflantes qui ne correspondent en rien aux attentes des personnels et usagers de l'école !

Le mardi 28 janvier sera une nouvelle étape unitaire de mobilisation pour obtenir des choix politiques ambitieux pour l'école. En cette période d'élaboration de la carte scolaire, nous allons concrètement mesurer l'impact de ces décisions budgétaires (pour 449 élèves de plus dans le Var, et malgré les retards reconnus mais non rattrapés, seulement 41 postes pour la rentrée 2003 dans le Var !).

Défendre l' AIS et les réseaux d'aide !

Vous trouverez ci-joint la pétition pour dénoncer les dysfonctionnements des réseaux d'aide dans le Var.

Signez, faites signer cette pétition.
Retournez-la au plus vite au SNUipp du Var.
Nous la remettrons très prochainement à l'IA.

Samedi 1er février **manifestation nationale** **pour l'avenir des retraites** **Rendez-vous à 14 h 30** **Place de la Liberté à TOULON**

Cette manifestation unitaire, public/privé, ouvre une perspective pour constituer un rapport de forces suffisant afin de peser sur les discussions qui vont s'ouvrir.

Aucune proposition officielle n'est encore avancée mais le risque de dégradation est réel.

De nombreuses déclarations jouent sur l'opposition public/privé et visent à préparer l'opinion. Les états d'âme ne sont pas de mise, à terme ce serait la régression pour tous !

L'appel unitaire pour le 1er février en défendant les principes de 60 ans et 75 % de taux de remplacement... trace la ligne de force d'une démarche commune déterminante pour aborder les négociations à venir... où la FSU défendra plus précisément nos revendications (voir au dos).

Stages FSU RETRAITES **Pour les syndiqué(e)s du** **SNUipp**

La FSU organise un stage de Formation Syndicale sur la question des retraites.
Venez débattre, comprendre, vous informer le **jeudi 6 mars 2003 à Hyères au Lycée agricole.**
Pour vous inscrire : téléphonez au plus vite à la section 04.94.20.87.33
Attention, les demandes devront être formulées auprès de l'IA AVANT le 6 février (un mois avant le

Retraites : 1er février dans l'unité

Les syndicats FSU, CGT, CFDT, FO, UNSA, CFTC, CGC organisent le **samedi 1er février** une journée nationale de manifestations décentralisées.

**A TOULON,
manifestation à 14 h 30,
Place de la Liberté.**

Avec la FSU prenez toute votre place dans cette action.

Public / Privé SOLIDARITE !

Le système français de retraite obligatoire est composé d'une multitude de situations fondées sur le principe de la répartition. Il combine un régime général pour les 14 millions de salariés du privé, des régimes "assimilés" pour les non-salariés, ainsi que les régimes spéciaux de salariés, principalement du secteur public et de la Fonction Publique.

Jusqu'en 1993, dans l'ensemble, les conditions de départ à la retraite des salariés du privé et de ceux du public étaient similaires. Depuis la réforme Balladur de 1993, la situation se détériore pour les salariés du privé et cela va continuer... Le MEDEF prône de nouvelles régressions pour les salariés du privé et, dans le même temps, demande qu'on traite de la même manière les fonctionnaires et les salariés du secteur public... au nom de l'égalité...

Contrairement à 1995, les discussions qui vont s'ouvrir ne concernent pas uniquement le public mais également le privé. Tout le monde est concerné. La solidarité -public/privé- doit jouer. Il s'agit de revenir sur les régressions de la réforme Balladur et de conforter l'avenir de tous les régimes.

Au nom de l'équité

Jusqu'en 1993, salariés du public et du privé partaient à la retraite
- avec 75 à 80 % de leurs derniers salaires,
- après 37,5 années de travail.

L'inégalité a commencé quand la situation des salariés du privé a été différenciée de celle des fonctionnaires (40 annuités, calcul du montant de la retraite progressivement sur les 25 meilleures années). Quoi de plus simple aujourd'hui, après avoir porté atteinte à la situation du privé que de s'en prendre à la situation du public, sur fond de campagne anti-fonctionnaires "nantis". Le tout au nom de l'équité !

Au nom de la démographie

"En 1998, il y a 2,5 actifs pour 1 retraité, il n'y en aurait plus que 1,4 en 2040."

Le montant des dépenses de retraites a décuplé au cours des 40 dernières années sans que cela produise un séisme social. Il faut savoir que les arguments démographiques comparent le nombre d'actifs par retraité et non le nombre d'actifs par "inactifs" (jeunes en recherche d'emploi, chômeurs, personnes dépendantes, retraités...). C'est pourtant ce taux qui détermine en dernier ressort le volume des charges qui pèsent sur les actifs. On voit l'importance de la lutte contre le chômage et la précarité sur l'avenir de notre système de retraite !

L'oubli de la productivité

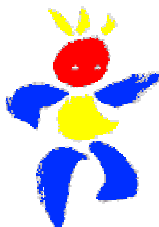
Les arguments démographiques font l'impasse sur l'augmentation de la productivité du travail. En prenant une hypothèse de 1,7 % de croissance en moyenne sur 40 ans, le PIB aura doublé en euros constants entre 2000 et 2040 (passant de 9 200 milliards de francs à 18 400 milliards de francs*).

**Il s'agit bien d'un choix de société :
maintenir les pensions au niveau
actuel par une nouvelle répartition
des richesses !**

*Rassurez-vous le SNUipp est bien passé à l'euro. Mais les données chiffrées ont été calculées en francs, car les grosses sommes semblent plus parlantes ainsi...

Nos propositions (SNUipp et FSU) :

- ♦ **Assurer un haut niveau de retraite en garantissant un taux de remplacement** (pourcentage du dernier salaire) **de 75 %**.
- ♦ **Garantir pour tous les salariés du privé comme du public, la retraite à 60 ans à taux plein avec 37,5 annuités**, (retraite à 55 ans pour les enseignants des écoles).
- ♦ **Garantir le pouvoir d'achat des retraites** en le liant à l'évolution des salaires.
- ♦ **Prendre en compte certaines périodes** (études, stages, congé parental..) comme l'est actuellement le service national **dans le calcul des annuités**.
- ♦ **Supprimer les inégalités pesant sur les pluri-pensionnés** (travail dans le privé puis dans le public au cours d'une carrière).



Fédération Syndicale Unitaire

Pour nous, obtenir les moyens spécialisés pour l'aide aux enfants en difficultés, c'est permettre une meilleure réussite de nos élèves et améliorer significativement le fonctionnement de nos écoles et du service public d'éducation.

[illegible]